

NIVELER L'AIRE DE JEU: COMBATTRE LE RACISME, L'ETHNICITE
ET LES DIFFERENTES FORMES DE DISCRIMINATION EN AFRIQUE

BENEDICT NANTANG JUA & PAUL NCHOJI NKWI

PREFACE

Ce document provisoire préparé par un groupe de chercheurs membres du réseau Ethno-Net Afrique (ENA) est une réflexion sur des thèmes qui seront débattus à la Conférence Mondiale de Durban sur le Racisme, la Discrimination Raciale, la Xénophobie et l'Intolérance. ENA est un réseau de recherche multidisciplinaire créé pour identifier et analyser les causes des conflits ethniques en Afrique, pour gérer ces conflits en vue de mettre sur pied un système d'alerte rapide et pour proposer des solutions. Le réseau s'intéresse aussi à la recherche des voies et moyens pour promouvoir la convivialité ethnique en Afrique.

Un atelier s'est tenu du 18 au 19 août 2001 à l'Hôtel Equateur à Libreville au Gabon pour examiner les questions liées au racisme, à la xénophobie et d'autres formes d'intolérance en Afrique. L'objectif était d'approfondir la réflexion sur ces questions afin de mieux comprendre ses différentes manifestations et de suggérer des voies pour les combattre. Au cours de cet atelier de deux jours, les participants ont examiné les concepts et les thèmes liés à ces phénomènes ; ils ont écouté les différents rapports sur les manifestations de la discrimination dans plusieurs régions d'Afrique ; ils ont aussi examiné les dimensions nationales et internationales du phénomène ; enfin, ils ont passé en revue les activités du réseau ENA par rapport à sa mission et ont réfléchi sur les défis auxquels fait face ce réseau ainsi que sur les perspectives d'avenir.

Les participants à cet atelier ont relevé plusieurs points fondamentaux sur le racisme, l'exclusion ethnique, la xénophobie, différentes formes de discrimination et d'intolérance dans le contexte africain. Ces différents points sont analysés dans ce document provisoire. Ce document contient aussi des informations sur le programme d'activités de ENA. L'objectif est d'utiliser l'opportunité offerte par la conférence Mondiale de Durban pour agir ensemble avec les ONG et divers groupes en vue d'explorer les opportunités pouvant aider ENA à s'associer avec d'autres institutions. Une fois de plus, l'idée centrale est de circonscrire des régions spécifiques pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action à adopter à la conférence de Durban. Ce document provisoire sera enrichi par les actes de cet atelier, et présenté à la conférence de Durban.

GENERALITES

L'Afrique a acquis une notoriété négative à cause de ses nombreux conflits qui tendent à freiner ou à renverser les niveaux de croissance et de développement. Cette situation contribue à la remise en cause des valeurs éthiques nécessaires à la vie des communautés et bloque le développement d'une conscience nationale. Ces conflits sont relayés de manière très sensationnelle par les médias qui ne prennent pas toujours en compte la complexité de leurs origines et de leurs causes. En général, les causes de ces conflits sont variées et sont le fait de l'interaction des facteurs politiques, économiques, culturels et psychologiques. L'enjeu des conflits est surtout l'inégale distribution des ressources, la politisation des groupes ethniques, la manipulation des différences religieuses et l'exclusion sociale.

Historiquement, la cohabitation des cultures était une réalité africaine malgré les guerres et les conflits sporadiques. L'avènement de la colonisation avec la politique de "diviser pour régner" utilisée par les colonisateurs comme méthode de gouvernement et le recours au tribalisme comme instrument de manipulation politique ont changé drastiquement cette situation de l'Afrique pré-coloniale. Les attitudes décrites ci-dessus ont été reproduites et instrumentalisées par l'Etat postcolonial africain au lendemain des indépendances.

Le succès de cette entreprise a été largement favorisé par la composition sociologique de l'Etat post-colonial, la tendance dominante à définir l'individu ou le moi à travers des images communales; le renforcement de la discrimination dans les consciences collectives malgré l'adoption de l'unité nationale comme un slogan mobilisateur par l'état post-colonial. En réalité, les populations ont perdu le sens de la vie communautaire dont les principaux éléments partagées par les membres de la société sont la langue, les 'traditions' et l'histoire. Cette situation favorise non seulement le développement des différences, mais aussi des discriminations observables aussi bien entre les populations à l'intérieur d'un Etat qu'au niveau des frontières entre deux ou plusieurs Etats. Il est à souligner que ces frontières sont artificielles et que les membres d'un même groupe se retrouvent souvent écartelés dans plusieurs pays voisins. L'ethnicité est une espèce de ciment qui lie les individus entre eux, leur procure la sécurité et l'assurance dans un Etat qui est de plus en plus distant et déconnecté de sa population.

La discrimination est le refus à un groupe de populations de ses pleins droits humains à cause de sa race, couleur, ethnie, descendance (y compris la caste), genre, âge, religion et origine national. En ce sens, la discrimination est une attaque contre la notion fondamentale des droits universels de l'homme. Elle est une violation du principe fondamental de la

Déclaration des droits de l'homme selon lequel chacun naît avec tous ses droits humains et que ces droits s'appliquent à tous sans distinction. Tous les traités internationaux des droits de l'homme et la Charte des Nations-Unies s'engagent à promouvoir ce principe moral. L'un de ses objectifs est de cette charte est de "parvenir à la coopération internationale... promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion". Ces droits sont réaffirmés dans la charte africaine des droits de l'homme et des peuples avec un accent particulier sur les droits des groupes.

Des protections légales sont données à ces engagements dès lors que la Cour Internationale de Justice (CIJ) attire depuis 30 ans l'attention sur le fait que la lutte contre la discrimination raciale est une obligation commune à tous les Etats. Compte tenu de l'importance de ces droits, tous les Etats doivent accorder un intérêt légal pour assurer leur protection... et de telles obligations dérivent des principes et règles relatifs aux droits fondamentaux de la personne humaine dont fait partie la protection contre l'esclavage et la discrimination raciale". Cette obligation s'étend à la Convention Internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination qui appelle tous les Etats membres à protéger les populations contre la discrimination émanant aussi bien des individus que des Etats eux-mêmes. Les Etats africains ont collectivement et individuellement réaffirmé leur engagement à promouvoir ces principes. L'Article 2 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples stipule que "chaque individu doit jouir des droits et des libertés reconnus et garantis par la présente Charte sans aucune forme de distinction de race, de groupe ethnique, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre opinion, d'origine nationale et sociale, de fortune, de naissance ou d'autre statut".

Un ensemble de normes et dispositions légales ont été mis sur pied pour lutter contre le racisme et d'autres formes de discrimination. Tous les Etats n'ont pas ratifié cette convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et l'action pour incorporer des lois contre la discrimination dans les législations et politiques nationales est un processus assez long. La relégation de certaines personnes et groupes au bas de l'échelle sociale pose le problème de la sécurité identitaire et des perceptions liées à cette situation. Les groupes et personnes victimes de cette situation ont le sentiment que leur identité, en particulier leur identité culturelle et ethnique est menacée. En réaction à cette discrimination, ces personnes et groupes se résignent. Le non respect des conventions internationales ont aggravé la pratique de la discrimination et l'une des conséquences logiques d'une telle situation est la montée dramatique de l'instabilité dans les sociétés multiethniques et dans les Etats où les tendances centrifuges sont souvent fortes.

DIFFERENTES MANIFESTATIONS DE LA DISCRIMINATION ET DE L'INTOLERANCE EN AFRIQUE

A. Racisme et discrimination raciale

La thèse du philosophe Allemand Hegel sur l'Afrique est encore valable aujourd'hui. D'après cette thèse, l'Afrique est un continent a-historique, avec un esprit non développé, vivant dans des conditions proches de la nature et est le berceau de l'humanité. Cette perception hégélienne pousse à considérer le commerce des esclaves et le colonialisme comme des formes de discrimination raciale. Ses vestiges restent visibles sur le continent et son héritage est la situation de sous-développement de l'Afrique. Ces deux pratiques ont causé tant de préjudices et se sont matérialisées par des antagonismes ouverts entre groupes sur la base de la simple croyance de la supériorité d'un tiers et sur la confusion entre la morphologie et les différences génétiques. Ils ont donné une justification aux maîtres coloniaux de se prévaloir d'une supériorité ; laquelle les a conduit à une discrimination socio-politique et à l'exploitation économique des groupes d'individus au sein d'un même Etat. Ceci a été possible grâce à l'attribution de certains défauts moraux, intellectuels et sociaux à ces populations sur la base de leurs caractéristiques biologiques différentes.

Jusqu'à récemment, la pratique du racisme institutionnel avait été en vigueur en Afrique du Sud sous la politique d'apartheid. Bien que cette pratique ait amené ce pays à un statut d'Etat paria, elle a permis aux Blancs d'Afrique du sud de percevoir leur Etat comme une espace d'affirmation symbolique de leur supériorité. Pour renverser cette situation, la Constitution de l'Afrique du Sud de la période post-apartheid garantit que "chaque individu est égal devant la loi et a droit à une protection et un bénéfice égales de la loi". En plus, sur la base du principe du renforcement des lois sur les droits de l'homme, cette constitution mentionne que l'Etat ainsi que les personnes privées "ne devraient pas injustement exercer la discrimination sur un individu directement ou indirectement dans les domaines de la race, du genre, du sexe, de la grossesse, de la situation matrimoniale, de l'origine ethnique ou sociale, de la couleur de la peau, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'infirmité, de la religion, de la conscience, de la culture, de la langue ou de la naissance (Section 9(1), (3) et (4)). Ces dispositions constitutionnelles n'ont pas cependant empêché que ces droits soient violés comme l'atteste un rapport identifiant le racisme et l'héritage de l'apartheid comme un "problème majeur affectant le développement d'une culture des droits humains" dans le Plan d'Action National de l'Afrique du sud pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme. Ce rapport a été pris en compte par le Gouvernement et le Parlement après d'intenses discussions et soumis à l'ONU en décembre 1998.

Bien que le Plan d'Action Nationale pour la Protection et la Promotion des Droits Humains en Afrique du Sud recommande des mesures pour améliorer les lois et les pratiques d'application de la loi, et aussi la proposition des mesures pour la formation et la sensibilisation publique sur les problèmes du racisme, les changements tardent à venir. Les images diffusées à la télévision nationale en novembre 2000 montrant les bavures d'une police secrète "formation vidéo" sont des preuves évidentes. Sur ces images, des agents de polices Blancs incitaient des chiens policiers à attaquer trois individus de race noire. En général, l'apartheid semble encore être une pratique institutionnalisée au sein des forces de police qui pratiquent toujours des actes de racisme. Un incident similaire à celui de Rodney King aux Etats-Unis est survenu le 20 février 1999, dans la région de Johannesburg lorsque cinq membres Blancs d'un établissement de sécurité privée connue sous le nom de BBR avait battu Archie Nqubelane, âgé de 19 ans pour avoir poignardé le père d'un membre de la BBR, auparavant dans la journée. Lorsque la police est arrivée sur les lieux, elle a arrêté Archie et son ami Douglas Mtunyana. Plutôt que d'être présumés innocents, ils ont été déclarés coupables. La plainte de la famille Nqubelane a été traitée avec une indifférence totale comme le témoigne le peu d'intérêt que lui accordaient les enquêteurs de la police. Des actions en justice ont été intentées contre deux membres de la BBR en novembre 2000 inculpés pour coups et blessures.

Le racisme n'est la prérogative d'aucun groupe. La pratique du racisme inverse est aussi pernicieux et perfide que le racisme. Il est normalement utilisé pour des besoins de machination politique par l'Etat. Grâce à la CNN, le monde ne va pas oublier de si tôt la violence sur les fermiers blancs du Zimbabwe. Cette violence avait reçu l'onction tacite du gouvernement de ce pays. Il faut se souvenir que dans cette situation, la machine judiciaire et la nécessité d'un programme approprié de réforme foncière ont été ignoré par les personnes chargées de gérer cet incident.

B. Esclavage et pratiques semblables

L'esclavage dans sa forme ancienne est historiquement un fait mémorable. Malgré la Convention des Nations-Unies de 1926 contre l'éradication de l'esclavage et son adoption par des lois internationales, sa pratique demeure rampante dans certains pays africains. Le Soudan en est un exemple puisque les populations nordistes, en particulier les Baggara d'origine arabe et de croyance musulmane asservissent les populations sudistes: les Dinka de Bahr el Ghazal qui sont de culture africaine et qui pratiquent des religions traditionnelles et le christianisme. Les Bagarra

dominent aussi les peuples des montagnes de Nuba et les collines Ingessana. Le nombre des populations sudistes retenus comme esclaves dans le Nord du Soudan oscille entre 5000 et 15000, voire même 100000 personnes. Cette population est constituée en majorité des femmes et des enfants (Amnesty International 2001).

Malgré l'engagement de plusieurs Etats à combattre l'esclavage, des pratiques voisines se développent à cause de la pauvreté et du sous-développement économique. L'environnement économique morose pousse certains peuples à vendre leurs enfants en esclavage. Nous avons à l'esprit l'histoire du "bateau d'enfants esclaves", MV Otireno qui a accosté entre le Bénin et le Gabon avec son cargo humain indésiré. Alors que ce bateau a transité par le port de Douala (Cameroun) avec plus de 250 enfants esclaves à bord, seulement 30 d'entre eux étaient à bord lorsque le bateau a été fouillé au port de Cotonou (Bénin) le 17 avril 2001. La plupart de ces enfants travaillent pour le compte de leurs maîtres. Certains de ces mineurs qui reçoivent des salaires modiques parviennent tout de même à envoyer de l'argent à leurs familles pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins élémentaires. D'importantes mesures ont été prises par certains gouvernements comme celui de la Côte d'Ivoire pour combattre cette pratique. Le service d'immigration du Nigeria a sauvé 51 enfants transportés du Gabon en mars 1994, 73 enfants en janvier 1996 et 150 autres en février 1997 (voir Adepoju, 2000, 387).

Le trafic des enfants est une violation des dispositions de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant qui est entrée en vigueur le 29 novembre 1999. Son article 29(a) interpelle les Etats signataires à prendre des mesures appropriées pour prévenir l'enlèvement, la vente ou le trafic des enfants sous aucun prétexte ou sous aucune forme que ce soit, par n'importe quelle personne, y compris les parents et les gardiens légaux de l'enfant. Cette mesure vise à combattre les différentes formes du travail des enfants sur le continent africain.

C. Ethnicité et conflits ethniques

L'utilisation du terme Ethnicité est devenue récurrente en milieu intellectuel au détriment de celui de Tribalisme, un terme péjoratif forgé pour décrire la spécificité africaine des antagonismes tribaux. L'ethnicité est "the active sense of identification with some ethnic unit, whether or not this group has any institutional structure of its own, or whether it has any real existence in the precolonial epoch" (Young 1965 : 234). L'ethnicité est un facteur social fondamental de la vie. Il faut distinguer entre la forme morale de l'ethnicité et sa forme stratégique.

Lorsqu'elles sont conceptualisées de façon interne, ces valeurs cognitives auxquelles se réfèrent les groupes engendrent l'ethnicité morale. L'ethnicité stratégique renvoie à la distribution de biens tels que les opportunités d'emploi, les ressources fiscales, les postes de haut niveau et les postes politiques. Les requêtes peuvent cependant être effectuées non seulement sur les ressources mais aussi sur les biens symboliques. De telles revendications basées sur une supériorité morale engendrent l'*ethnicité symbolique*. Ces requêtes sont essentiellement des affirmations publiques de légitimité où elles sont contestées et peuvent conduire ou servir de base à une saisie de l'autre.

Les groupes ethniques se définissent comme des données historiques ou des collectivités construites avec des caractéristiques objectives et subjectives ; ce qui signifie que ses membres partagent certains traits communs tels que la langue, la religion, une appartenance à une origine commune (Stavenhagen 1996). Cependant, la moralité du groupe ou le "répertoire des processus culturels spécifiés" sont nécessairement externes car ils supposent une audience externe sans laquelle ils constituent un non-sens et une base externe de signification (la signification dans ce cas est un fait social tel que perçu à l'intérieur d'une communauté spécifique). Ceci peut aussi être des procédés de définition externe ou d'autres procédés utilisés par une personne pour représenter un autre. Un groupe ethnique peut être la validation des caractéristiques internes des autres sur eux-mêmes. Mais en cas de conflit comme dans les cas où les groupes sont plus préoccupés par la mise en évidence des différences entre groupes que par la maximisation de leur seul intérêt, il y a imposition d'un nom ou d'une caractérisation qui affecte de manière significative les expériences sociales des catégorisés (Jenkins, 1994) par un ensemble d'acteurs à un autre. C'est l'échec de l'échange politique occasionné par l'incompatibilité des moralités diverses qui est à l'origine des conflits. Les conflits entre groupes ethniques sont dévastateurs, à l'exemple du cas inoubliable de la Somalie.

Distinguer l'ethnicité stratégique de l'ethnicité symbolique peut s'avérer problématique dans le cas de l'Afrique contemporaine où les deux formes semblent intimement liées. Leur capacité à générer les conflits dans les Etats multiethniques est légendaire et pose le problème de trouver une stratégie acceptable pour le développement d'une conscience nationale. Ceci n'est pas allégé par le fait que le contrôle de l'Etat et sa détention par un groupe ethnique soient combattus car symbolisant un signe de prééminence collective. Ceci est incompréhensible dans la mesure où la diversité des identités contribue à l'établissement des restrictions qui génèrent en retour des tensions. Les implications sont extrêmement ennuyeux parce qu'elles conduisent à la mise en place d'un Etat ethnique

plutôt que d'un Etat civil. Et les dirigeants de tels Etats incarnent souvent des pouvoirs trop étendus.

La tendance à percevoir la construction de l'Etat comme un jeu à somme nulle ne contribue pas à la recherche de la convivialité ethnique. L'origine de cette tendance remonte à la période coloniale. Dans la région des Grands Lacs, l'administration de l'Etat colonial a construit des identités et les a hiérarchisé. Ceci fournit un début d'explication aux ethnocides dans cette région. Au Rwanda par exemple, la population a été divisée en partisans du Président ou les 'Rwandais' et les *ibiyitso* ou complices de l'ennemi. La milice du groupe Hutu ou *Interhamwe* qui a été armée par le gouvernement en 100 jours en 1994, a exterminé plus d'un million de *ibiyitso* composés pour la plupart des Tutsi. Malgré la tendance à attribuer la culpabilité à tous les Hutu, il est à noter que seulement environ 10 pour cent de la population hutu a participé au massacre des Tutsi. En représailles au génocide des Tutsi, le Front Patriotique Rwandais (FPR) et sa branche armée, l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) qui est devenue l'armée nationale en juin 1994, ont exécuté de nombreux civils Hutu non armés. Sous le règne des Tutsi, la loi est devenue pour eux un instrument de domination et de génocide des Hutu dans l'impunité totale. Les Hutu ont pensé qu'il s'agissait d'une forme de violence d'Etat devant cette menace à leur existence collective. Dans la mesure où la violence amène en retour la contre-violence, les Hutu sont invariablement animés par un esprit de vengeance.

Un traitement inéquitable de l'Etat à une situation de violence peut créer un environnement favorable à la violence ethnique ; de même qu'elle peut obstruer les voies de dialogue chez les peuples qui ont été persécutés par l'Etat post-colonial. Le Burundi est un exemple frappant dans la mesure où les groupes dominants armés Hutu se sont engagés dans un cycle permanent de violence et de représailles qui s'est soldé par le massacre de plus de 200 000 civils depuis octobre 1993. Pour échapper à la mort, les Tutsi se sont réfugiés dans les camps des déplacés.

Les déplacés Hutu qui ont évité ces camps ainsi que d'autres zones de recasement sont appelés *les dispersés*. Le gouvernement burundais a institué une politique de camps en créant un nouveau groupe de personnes déplacées ou regroupées. Des unités administratives appelées *collines* s'étaient vidées de leurs populations en décembre 1996. Contrairement aux chiffres officielles selon lesquelles seulement 200 000 personnes ont été affectées par cette politique, des sources indépendantes avancent un nombre de 350 000 à 500 000 personnes. Le désir de vengeance des Tutsi envers les Hutu est à la base de cette politique dont le credo est : "Il faut

vous y habituer, leur disent les militaires qui les gardent, les autres (Tutsi) ont mis plus de deux ans pour s'habituer aux camps des déplacés".

Les conditions de 'détention' sont cependant différentes. Alors que les Tutsi déplacés étaient engagés dans la destruction et le pillage délibérés des maisons appartenant aux Hutu; les Hutu regroupés étaient forcés à rejoindre l'armée afin de rechercher et détruire des groupes assaillants anti-Hutu. En plus, ils étaient obligés à suivre ce qui était décrit par le jargon officiel comme des "programmes de re-éducation" et de "de-toxification".

De tels traitements qui violent clairement les obligations internationales sont en vigueur dans ces pays. On peut citer la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui reconnaît le droit à la vie et interdit la torture, un traitement cruel et inhumain ou dégradant et le droit à la liberté de mouvement ou de résidence à l'intérieur du domaine d'un Etat. Des dérogations ne sont pas admises comme le prouve la décision de la commission des droits de l'homme et des libertés de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (Communication tchadienne 74/92 avec son activité annuelle - AHG 207). La Charte africaine, contrairement à d'autres instruments de droits humains n'autorisent pas les parties à se déroger de leurs obligations même dans les situations d'urgence. Plutôt que de faciliter le processus de guérison, la haine ethnique demeure dans la mémoire collective et ne peut quitter la conscience des membres du groupe.

En cette période de flux accélérés, l'on assiste paradoxalement à des réactions de "clôtures" ou de fermetures et cette situation est à l'origine de l'émergence de la question brûlante de la citoyenneté des personnes déplacés à cause des catastrophes naturelles ou humaines. Cette situation est exacerbée par le phénomène migratoire qui devient permanent et amène des modifications sur la composition sociologique de la population des zones d'accueil. Ce modèle a donné une impulsion à l'ethnicité territoriale en ce sens que "les fils du terroir" sont déterminés à empêcher ou à limiter l'accès de leur terres des ancêtres aux autres. Par conséquent le vocabulaire public de la discrimination s'est enrichie de nouveaux termes comme autochtones (indigènes) et allogènes (non indigènes ou étrangers). Les partisans de l'ethnicité territoriale estiment que les populations d'une région donnée ne doivent pas se déplacer ou s'installer dans une autre région.

L'autochtonie et l'allochtonie peuvent être utilisés comme des prétextes de base pour les conflits ethniques à trois niveaux : national, régional et international. Au niveau national, les conflits sont aggravés par la compétition pour les ressources politiques. Dans la mesure où le pluralisme

politique affecte les modes d'accès à cette ressource, les catégorisations 'autochtone' et 'allogène' peuvent générer des conflits surtout dans des situations électorales. De telles perceptions ont entraîné l'éviction des 'Anglo-Bamiléké' dans les provinces du Centre et du Sud lors des élections présidentielles d'octobre 1992. Les 'Anglo-Bamiléké' étaient vus comme des 'ennemies dans la maison' et leurs commerces ont été saccagés par des bandes d'autochtones bété alors qu'ils étaient eux-mêmes menacés d'expulsion dans ces provinces. De tels comportements rendent problématique l'idée de tolérance. La démocratie devient dans ce cas une contrainte et non un choix délibéré; l'appartenance sociologique peut constituer un obstacle à l'expression de ses convictions politiques.

Le recours aux notions telles que allogène et autochtone au niveau régional et international donne une impulsion à la xénophobie. Au plan régional, cette situation a emmené les Africains à adopter des comportements discriminatoires envers d'autres Africains.

En Afrique du sud, certains africains chercheurs d'asile, réfugiés ou migrants "sans papiers" ont été victimes de la violence physique et psychologique. Face à la détérioration de la situation, la Commission Nationale des Droits de l'Homme a réuni ensemble différents partenaires du gouvernement et de la société civile pour préparer une *Braamfontein Statement* (déclaration commune) sur la lutte contre le racisme en octobre 1998. Cette déclaration dénonce le fait que les étrangers "soient à la merci de toute forme d'exploitation, de violence ou de traitement criminel, arbitraires ou inhumains". En outre, dans le but d'évaluer la croissance de la xénophobie, les délégués de la Conférence Nationale sur le Racisme tenue en août 2000 ont confirmé que la nouvelle Afrique du sud démocratique a "le devoir et la responsabilité de fournir des sanctuaires et d'exprimer la solidarité avec la pléthore de réfugiés et de chercheurs d'asile". L'obsession de la xénophobie envers les autres peuples amènent les gens à négliger le fait que les contacts culturels aident à faire avancer la société.

Les discours publics contre la xénophobie servent d'indicateurs de la volonté politique des Gouvernements à respecter l'article 12 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Cette Charte reconnaît non seulement le droit de chaque Africain à résider dans un pays de son choix, mais stipule que tout non-national (étranger) légalement admis dans un pays ne doit être expulsé qu'après une démarche en bonne et due forme. Enfin, les expulsions en masse d'étrangers sont interdites. Ceci n'empêche pas que dans certains pays, les responsables gouvernementaux recourent aux pratiques xénophobes. En Guinée par exemple, le Président Lansana Conté a accusé les réfugiés d'aider les rebelles engagés dans des

attaques transfrontalières à partir du Liberia et de la Sierra Leone. Il a déclaré que les réfugiés devraient "rentrer chez-eux" et a ajouté: "J'ordonne que soit rassemblé tous les étrangers des pays voisins de la Guinée dans le but de connaître ce qu'ils font et que nous recherchons et arrêtons les suspects... civils et soldats. Ensemble, défendons notre pays. Ecrasons les envahisseurs".

En plus de la bataille pour le pouvoir ou pour le contrôle de l'état, les conflits entre les groupes ethniques peuvent également être déclenchés par des luttes pour le contrôle des ressources naturelles. Le conflit opposant les groupes ethniques Ijaw et Itsekiri de la région du Delta au Nigeria est un exemple frappant. Chacun de ces deux groupes revendique un droit de propriété sur les puits de pétrole les plus productifs de la région. Ils le font parce que la reconnaissance de ce droit implique l'allocation des compensations financières. En plus, cela leur permettrait d'avoir un pouvoir de négociation qu'ils peuvent utiliser pour réclamer plus de compensations et de privilèges du Gouvernement Fédéral. Leur détermination à lutter pour ces privilèges s'est exprimée en mars 1997 par une vague de violence à Warri, une grande ville pétrolière lorsqu'on a décidé de transférer le siège du Gouvernement local de Ogbeljaw, une ville Ijaw à Ogidigben, une ville Itsekiri.

Ces affrontements sporadiques survenus entre mars et mai 1997 se sont soldés par des centaines de morts des deux côtés. Les jeunes Ijaw ont également ciblé et attaqués six stations Shell et 127 travailleurs ont été pris en otage au cours de cette période à cause du soutien généralisé de Shell aux Itsekiri et du fait de la pollution dans cette zone. Cette incident a poussé Shell à suspendre sa production dans la région. Pour les manifestants, l'invasion des installations était un moyen de faire connaître leurs revendications. Un calme précaire s'est installé entre les deux communautés qui s'observent avec suspicion et qui ont développé chacun une capacité de violence. Ce n'est pas surprenant que la violence a éclaté de nouveau dans cette région le 2 juin 1999; causant la mort de plus de 200 personnes.

Dans d'autres cas, les conflits naissent de la décision de la classe compradore de l'Etat qui souhaite offrir un environnement propice aux activités des compagnies multinationales. Le monde a été choqué lorsque Sani Abacha a décidé d'exécuter Ken Saro-wiwa et huit autres activistes Ogoni du Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni (MOSOP). Ils étaient accusés du meurtre de quatre leaders pro-gouvernementaux et aussi au motif que leurs actes de sabotage ont entraîné la perte US\$200 millions en 1993 à trois grandes compagnies pétrolières de la région de Port-Harcourt. Environ 200 Ogoni ont été tués à la suite des protestations de mars 1995

lorsque Ogoniland est devenu une zone d'occupation militaire où des exécutions extra judiciaires étaient fréquentes. Bopp van Hessel, un ancien chef des études environnementales de Shell a donné foi à ces protestations lorsqu'il a déclaré que Shell n'avait pas fait attention sur le fait que ses opérations dans cette région provoquaient une grande pollution. En dépit de cette reconnaissance, les protestataires Ogoni continuèrent à être détenus et tués par l'armée jusqu'à la fin du régime du Général Sani Abacha.

D. Religion

La religion est aussi devenue un lieu de manifestation de conflits d'identité dans un contexte où la sécularisation est en baisse ou souffre d'échecs. Cette situation n'est pas inhabituelle pour la religion qui génère des "espaces de mémoire et de légitimité, des consécration dont l'efficacité et la force sont déterminantes pour les "affinités électives". Etant donnée que la religion "intègre toute la vie sociale", la politisation de la religion ou l'extrémisme religieux tend à contribuer énormément à l'exacerbation des conflits dans leur phase de prosélytisme. De la même manière que le colonialisme, la conversion est, en dernière analyse, un processus de sorti de la conscience historique individuel pour l'inscrire dans l'histoire des autres. Elle amène des violences et les conflits ethno-religieux à cause de l'inacceptation d'autres religions qui ont des espaces différents de mémoire et de légitimité. C'est le cas au nord du Nigeria. A cause de cette différence au nom de la pureté religieuse, les extrémistes et les fondamentalistes attaquent et tuent les pratiquants d'autres religions. Dans ce cas, le meurtre a un potentiel libérateur puisque la présence d'autres religions est supposée polluer l'espace religieux.

E. Discrimination contre les personnes et les groupes marginalisés

C'est en reconnaissance de la vulnérabilité des *peuples indigènes* que la conférence des Nations Unis sur les droits de l'homme tenue à Vienne (Autriche) en 1993 a recommandé au Gouvernements de "prendre des mesures concertées afin d'assurer le respect des droits humains et libertés fondamentales des peuples indigènes, sur la base de l'égalité et de la non-discrimination et la reconnaissance de la valeur et la diversité de leurs identités distinctes, de leurs cultures et de leurs organisations sociales". En réalité, c'était le début d'une entreprise des Etats à reconnaître ces peuples qui étaient jusque là relégués au bas de l'échelle sociale. Cependant, les pratiques actuelles semblent contredire ces bonnes intentions des gouvernements. ENA désapprouve l'usage du terme 'peuples indigènes' dans le contexte africain. Il serait approprié de parler des groupes marginalisés.

Dans les Grands Lacs par exemple, les pygmées Batwa qui habitent une partie du Rwanda, Burundi, sud de l'Ouganda et la région du Kivu en République Démocratique du Congo ont été dépossédés de toutes leurs terres. Considérés comme des gens des sous-hommes, ils ont été forcés à vivre en communautés séparées et dans certains cas, il ne leur est pas permis d'utiliser les mêmes infrastructures ou de se mélanger socialement aux autres groupes. Les différents Etats de cette région ont fourni très peu d'efforts pour les protéger.

Dans certains cas, la condition des peuples indigènes a empiré à cause du manque de protection judiciaire ou le refus de rendre justice. Au Kenya par exemple, le peuple Tinet, habitants de la forêt et récolteurs du miel, a été chassé de la zone forestière du Tinet (partie de la forêt Mau du Kenya) par le gouvernement en mai 1999. La communauté Ogiek, soutenue par l'église catholique a cherché un redressement judiciaire. Lors d'une décision judiciaire de mars 2000, la Cour a soutenu la position du gouvernement kenyan et qui plus est, à nier que les Ogiek étaient des peuples indigènes de Tinet.

La violation de leurs droits est plus flagrante lorsque leurs terres sont arrachées ou expropriées pour des raisons économiques. Les Pygmées de la province de l'Est du Cameroun en ont été récemment victimes dans le cadre du projet de pipeline Tchad-Cameroun. Malgré les rapports officiels, un Pygmée a admis sur les antennes de la télévision nationale camerounaise que le projet est une menace à leur mode de vie. Ceci est une violation des principes fondamentaux reconnus par l'Agenda 21 adopté à la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement. Il stipule succinctement que "les efforts nationaux et internationaux de réalisation d'un développement environnemental et durable devraient reconnaître, adapter, promouvoir et renforcer le rôle des peuples indigènes et de leurs communautés". Le fait que ceci n'ait suscité aucune réaction de leur part n'est pas seulement imputable à leur capacité à endurer la souffrance mais aussi à un manque de moyens de leur part pour faire reconnaître leurs revendications par le public.

F. Discrimination contre les femmes

Dans les pratiques racistes discriminatoires en général, les femmes sont le groupe le plus vulnérable dans la plupart des sociétés africaines où dominant le système patriarcal. Les femmes sont reléguées dans un espace privé. Elles sont pris dans l'engrenage de la coutume et du droit civil ; aucun de ces droits ne les protègent adéquatement. Dans ces conditions, les femmes des groupes marginalisées souffrent de la

discrimination et de l'exclusion. Face à cette discrimination liée au genre, l'un des objectifs stratégiques de la Plate-forme de Beijing pour l'action est : "Plusieurs femmes font face à des barrières qui les empêchent de jouir de leurs droits à cause de certains facteurs comme leur race, langue, ethnie, culture, religion, classe socio-économique ou parce qu'elles appartiennent aux peuples indigènes ou sont des migrantes parmi lesquelles les travailleuses migrantes femmes, les femmes déplacées ou réfugiées". Une revendication permanente des réseaux régionaux africains féminins ou des associations nationales en Afrique aujourd'hui est de prendre des mesures contre la discrimination des femmes telle que annoncé par le plan d'action de Durban étant donné que le racisme peut être considérée comme une forme de discrimination sexuelle. Ces deux formes utilisent des critères pseudo-biologiques contre les groupes victimes.

PLAN D'ACTION: ENA ET LE NIVELLEMENT DE L'AIRES DE JEU

Afin de s'appesantir sur certaines des préoccupations relevées plus haut, ENA a mené des études dans le domaine de la recherche comparative, du monitoring et de l'évaluation des conflits ethniques et des changements sociaux qui sont à l'origine de différentes formes d'intolérance en Afrique. Sous le patronage du programme UNESCO-MOST sur les transformations sociales, ENA a produit des résultats de recherche sur plusieurs formes de conflits ainsi que sur la convivialité en Afrique. Ces résultats de recherche se trouvent sur son site WEB et ont été aussi mis à la disposition des décideurs politiques. Cette entreprise a pour but de donner une visibilité à ces recherches et surtout de mettre à la disposition des gouvernements de données indispensables pouvant aider à gérer les conflits potentiels ou latents. Ces activités sont menées dans l'objectif de fournir un système d'alerte des conflits. Ahmed Salim Ahmed avait noté l'importance de cette fonction en ces termes : "Vous ne pouvez prévenir les conflits à moins que vous soyez bien informé en temps opportun de tout ce qui concerne un conflit potentiel".

ENA s'est intéressé au renforcement de la capacité des universitaires africains. Pour ce faire, il a organisé une série d'ateliers techniques conçus pour donner aux jeunes universitaires le savoir-faire nécessaire pour mener une bonne recherche comparative et utiliser l'outil informatique. La formation d'une tel groupe de recherche était une étape nécessaire pour la création des structures nationales ENA qui sont aujourd'hui opérationnelles dans certains pays.

ENA a établi des relations avec des associations panafricaines telles que l'Association Panafricaine de l'Anthropologie (APA) et l'Association

Africaine des Sciences Politiques (AAPS). Bien que le monitoring et la résolution des conflits ne soient pas les préoccupations essentielles de ces associations, elles sont cependant parmi leurs principaux centres d'intérêts. Au lieu des efforts dispersés, ENA pense que la mise en commun des ressources de toutes ces associations panafricaines pourrait aider à maximiser les résultats de recherches et à la formulation commune des politiques.

Cependant, lors de la création du réseau ENA, on s'était rendu compte de la nécessité de constituer un groupe d'universitaires qui jouerait un rôle actif dans le combat contre la discrimination. ENA mène plusieurs activités et est en train d'élaborer un plan d'action pour le future.

Activités en Cours: Découvrir et comprendre la discrimination

Telle que mentionnée ci-dessus, cette étape consistait à construire le réseau et à lui assigner des objectifs spécifiques. A cet effet, le premier atelier au cours duquel naquit ENA se tint à Nairobi – Kenya en 1995. Les objectifs assignés à ENA étaient les suivantes : (1) planifier et concevoir les activités du réseau ; (2) analyser les questions pertinentes et proposer un calendrier pertinent ; (3) concevoir des politiques d'études et d'évaluation sur l'ethnicité, la culture et le nationalisme ; (4) chercher à insérer les résultats de recherche dans les programmes d'enseignement des sciences sociales aux niveaux universitaire et secondaire.

Conscients du fait que ce programme d'activités était lourd et ambitieux, un groupe d'universitaires de 25 pays pilotes se sont retrouvés à Bamenda – Cameroun, du 5 au 9 janvier 1997 pour finaliser les instruments de contrôle et d'évaluation, identifier les lacunes dans les connaissances et définir les priorités de recherche de ENA. Il avait été demandé aux universitaires ayant participé à la réunion de Bamenda de s'efforcer à créer des réseaux nationaux ENA dans leurs pays respectifs.

Encouragé par les résultats obtenus et conscient de la nécessité de renforcer la capacité des jeunes universitaires membres du réseau, ENA a organisé deux autres séminaires pour leur donner des outils de conduite d'une recherche et de contrôle de conflits ethniques.

Un séminaire a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) du 1- 4 septembre 1997 pour les pays francophones tandis qu'un autre se tenait à Legon (Ghana) en mi-Septembre 1997 pour les pays anglophones. Plus de 35 universitaires ont été formés lors de ces deux ateliers et certains d'entre eux sont aujourd'hui assez engagés dans la recherche sur l'ethnicité. L'une des recommandations formulées à la fin de ces séminaires était qu'un

réseau ENA soit créé dans chaque pays et qu'il soit placé sous la direction d'un Coordonnateur.

Chaque Coordonnateur national était chargé de créer un Comité national et de s'assurer qu'il fonctionne effectivement. Afin de garantir la pérennité du projet, il fut demandé aux différents comités nationaux de se rapprocher des Commissions Nationales UNESCO de leur pays pour le soutien et des conseils.

Les Coordonnateurs nationaux avaient la charge d'informer les différentes commissions nationales UNESCO de leur pays des résultats de séminaires et demander leur soutien pour implanter le réseau ENA. Ces réseaux nationaux devraient mener des recherches au niveau local avec leur fonds propre et éventuellement des fonds qui pourraient provenir de ENA. Ils leur a été demandé d'utiliser les méthodes de recherche appropriées dans la collecte des données. Avec l'aide de l'UNESCO, un autre atelier a été organisé à Yaoundé (Cameroun) en décembre 1997 pour former les chercheurs aux techniques de collecte de données. Cet atelier était d'une grande importance surtout qu'une page WEB ENA devait être créée et les chercheurs devaient envoyer électroniquement des données à y insérer.

Au cours de cette phase, ENA a constitué une base de données physiques sur les conflits et la convivialité ethniques dans douze pays. Cette activité est coordonnée par le secrétariat ENA basé à Yaoundé. Les documents disponibles sur la page WEB de ENA sont:

- "Sélection bibliographique sur les conflits ethniques"
- "Rapport Général de Ethno-Net Afrique"
- "Ethno-Net, Multi-Ethnicity and Multi-Culturalism in Africa".
- "Démocratisation et Rivalités ethniques au Cameroun" avec le CIREPE
- "Democracy, Decentralization, Good Governance and Media in Central Africa"

Une conférence sur les conflits ethniques en situation d'émergence politique complexe s'est tenue à Douala (Cameroun) du 21 au 23 mai 2001. Les Actes de cette Conférence seront publiés sous forme de livre.

Tous les objectifs du plan à court terme n'ont pas été atteints. Des problèmes logistiques ont constitué l'un des plus grands obstacles qui ont freiné l'engouement de certains pays. Par exemple, ENA n'a pas été capable de respecter l'un de ses engagements à savoir envoyer des fonds aux comités nationaux. Ils sont obligés de s'autofinancer et il n'est pas surprenant que certains d'entre eux n'aient pas fonctionné de façon maximale. Les jeunes chercheurs concernés n'ayant pas de ressources pour financer leur projet, malgré toute leur bonne volonté.

Dans le plan initial, la Conférence de Douala devait regrouper des universitaires, des responsables d'ONG, des activistes des droits de l'homme et d'autres membres de la société civile afin de réfléchir sur des thèmes appropriés. Malheureusement, seuls les universitaires y ont pris part. Les problèmes cruciaux auxquels ENA a été confronté dans cette première phase ne lui ont pas permis de travailler en partenariat avec les gouvernements et d'autres institutions. ENA ne pouvait donc pas les inviter à participer à une conférence que certains gouvernements pourraient interpréter comme un forum des universitaires pour critiquer leurs actions. ENA entend pallier à cette situation en envoyant aux différents gouvernements les réflexions des universitaires au cours des différents ateliers organisés jusqu'ici.

Plan d'Action future de ENA

ENA prévoit l'organisation en 2002 d'un atelier de formation pour les chercheurs travaillant sur les questions d'intolérance et de discrimination en Afrique sub-saharienne.

Compte tenu du fait que les divergences sur les questions de citoyenneté sont à l'origine de plusieurs conflits dans l'Afrique post-colonial, ENA entrevoit d'organiser une conférence sur ce thème.

La recherche action doit continuer dans différents pays africains pour revisiter les connaissances disponibles et pour trouver de nouvelles données sur les notions clés de conflit ethnique, d'intolérance et en même temps pour rechercher les voies et moyens pour encourager la convivialité ethnique.

ENA est convaincu que la connaissance des conflits pourrait aider trouver des solutions et c'est pour cette raison qu'il est important de disséminer les données collectées par le canal de divers groupes tels les ONGS qui sont des véhicules de participation populaire en Afrique. Le rapprochement entre ENA et les ONG est aussi important du fait de leur contribution dans la conception des politiques et d'énormes capacités dont elles disposent dans les domaines associatifs. Pour réaliser cet objectif, ENA a étroitement travaillé avec des associations de droits de l'homme et des comités nationaux de droits de l'homme mis sur pied par les gouvernements de plusieurs pays africains. Dans le souci d'avoir de meilleurs résultats, nous pensons que ce partenariat devrait être mieux structuré et formel c'est-à-dire qu'il doit être sous-tendu par une base juridique. Le besoin d'un tel partenariat est impératif en particulier avec les ONG travaillant dans le domaine de la protection des droits de l'homme dont ceux affiliées aux églises. Ceci nous a été inspiré par le rôle joué par un groupe tel que

l'Association des Chrétiens contre la Torture au Cameroun lors de l'affaire des neuf disparus de Bépanda à Douala (Cameroun) lorsque ces jeunes ont été sommairement tués par les forces de l'ordre. Compte tenu de la prolifération d'ONGs en Afrique et des problèmes qu'elles rencontrent, ENA devrait travailler avec elles.

Au niveau national

Sensibiliser les ONG sur l'existence de plusieurs formes de discrimination et sur la nécessité de les combattre. Organiser des séminaires avec ces ONG en vue de former les participants sur les méthodes de détection des différentes formes de discrimination. Certains de ces séminaires seront consacrés à la formation des formateurs pour que les membres de ces ONGs qui bénéficieront de cette formation, forment à leur tour d'autres membres dans d'autres régions du pays.

Créer une fédération nationale des ONG ou de groupes de travail intéressés par les questions de discrimination. Etant donnée la spécificité de chaque pays, cette fédération développera une stratégie de lobby pour aborder les gouvernants. Ces différentes fédérations peuvent aider le gouvernement dans la formulation des politiques sur les questions de discrimination. Ainsi, elles joueront un rôle de plaidoyer auprès des décideurs politiques. Elles doivent motiver leur gouvernement à créer des commissions pour le monitoring de la discrimination.

Pour combattre effectivement le racisme et l'intolérance, ces fédérations peuvent travailler non seulement avec le gouvernement central mais aussi avec les autorités municipales, les magistrats et la presse.

Au niveau continental

ENA devra travailler avec les fédérations nationales pour la création d'un forum continental des ONG de la société civile qui sera accrédité par l'Union Africaine. Il sera également créé un Réseau Régional Africain sur la Tolérance et la Non-Violence. ENA et les autres NGO devront motiver l'Union Africaine à choisir un jour commémoratif de lutte contre le racisme dans tous les pays africains. Une organisation similaire à *Transparency International* devrait être créée dans le but de faire le monitoring de la discrimination et utilisant un Index de Perception de la Discrimination. Le Forum devra travailler avec d'autres mouvements qui ont la possibilité de faire du lobbying auprès des organisations internationales afin qu'elles adoptent des mesures qui favoriseraient le développement en Afrique.

Au niveau des organisations internationales

ENA devra essayer de persuader ces organisations afin qu'elles commencent à s'assurer du respect de traités signés par les gouvernements africains. L'expérience des conditionnalités politiques dans les Plans d'Ajustement Structurel (PAS) prouve que cette démarche pourrait s'avérer efficace. L'engagement à mettre fin à toutes formes de discriminations doit être érigée en une conditionnalité de l'aide à un pays. Les débats sur la discrimination doivent être à l'ordre du jour.

L'éducation pour combattre la discrimination et rechercher la paix

Bien que le rôle joué par les lois dans la lutte contre la discrimination soit indéniable, il est clair qu'elles ne peuvent à elles seules apporter un changement définitif des comportements sociaux. Les comportements ne peuvent être changés qu'à travers un processus de socialisation formel et informel. Dans cette perspective, ENA doit susciter l'intérêt et le soutien à son action par l'insertion de certains de ses résultats de la recherche dans les programmes d'enseignement à l'université et dans les écoles secondaires.

Les ONG peuvent promouvoir de nouvelles valeurs sur la non-discrimination. Considérant que la discrimination produit une violence de faible intensité dans la société, les écoles pourraient servir de cadre de redressement si on y pratique une éducation à la culture de la paix telle qu'observée dans les pays qui ont connu la guerre. L'éducation à la culture de paix sera basée sur l'approche par le bas et permettra ainsi l'implication des communautés. Pour y parvenir, les éducateurs devront adopter l'approche de Paulo Freire sur la pédagogie de l'éducation. C'est une approche interactive qui vise à créer des opportunités au lieu d'imposer des solutions. En plus, cette approche dispose d'une grande capacité à aboutir à des transformations politiques.

La production des manuels peut être faite en suivant les mêmes principes que celles du Conseil de l'Europe dans l'initiative Tsibili. Ethno-Net, en coopération avec toutes les parties prenantes, développera donc des manuels éducatifs en utilisant non pas le "style triomphaliste, polémique ou même vindicatif" mais un style "neutre et réaliste, dépourvu de stéréotypes idéologiques et politiques".

Chaque société, en fonction de ses spécificités et dans une perspective de démocratisation du processus éducationnel, devra promouvoir le théâtre populaire sur les thèmes de l'intolérance et de la discrimination dans le but ultime d'attirer l'attention sur ce phénomène et suggérer des moyens pour le combattre en fonction du contexte de chaque société.

SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE

- Ake C. 1996.
"The Challenges of Violence in Africa: Agenda for Action", Center for Advanced Social Sciences, Port Harcourt.
- Ake, C. 1977.
The Idea of Race, Tavistock, London.
- Ake, C. 1992.
"The Nature and Causes of Racism and Racial Discrimination" *International Sociology*, 7,1.
- Akiner, S. 1997.
"Melting Pot, Salad Bowl-Cauldron? Manipulation and Mobilization of Ethnic and Religious Identities in Central Asia", *Ethnic and Racial Studies*, 20,2.
- Allport, G.W. 1954.
The Nature of Prejudice, Addison-Wesley, Reading, MA.
- Amnesty International 2001
International Human Rights System to Combat Racial Discrimination: A Handbook, (AI Index: IOR 80/001/2001).
- Amnesty International 2001
Racism and the Administration of Justice, Amnesty International Publications, London.
- Anderson, B. 1990.
Imagined Communities, Verso, London.
- Ashworth, G. (ed.). 1977.
World Minorities, Quartermaine House Ltd.
- Biddis, M.D. 1972.
"Racial Ideas and the Politics of Prejudices", *Historical Journal*, 15.
- Bush, K.D. 1996.
"Cracking Open the Ethnic Billiard Board: Bringing in the Intra-Group Dimension of Ethnic Conflicts", *Occasional Papers*, 9:OP,1. Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies, University of Notre Dame, Terre Haute, IN.
- Calhoun, C. 1997.
"Multiculturalism and nationalism, or why feeling at home is not a substitute for public space" in Soares, L.E., (ed), *Cultural Pluralism, Identity and Globalization*, UNESCO/ISSC/EDUCAM, Paris.
- Chege, M., 1998.
"Comment on 'Structure and Strategy in ethnic Conflict: A Few Steps Toward Synthesis'", in Pleskovic B., & J.E. Stiglitz (eds.), *Annual World Bank Conference on Development Economics*, World Bank, Washington, DC.
- CIVITAS@Prague1995 mailto:CIVITAS@Prague1995
Strengthening Citizenship and Civic Education, East and West, United States Information Agency, Washington, DC.

- Cohen, P. 1992.
 "It's Racism that dunnit: Hidden Narratives in the Theory of Racism" in Donald, J. & A. Rattansi (eds.), *Race, Culture and Difference*, Sage, London.
- Collier, P. 1998.
 "The Political Economy of Ethnicity" in Pleskovic, & J.E. Stiglitz (eds.), *Annual World Bank Conference on Development Economics*, World Bank, Washington, DC.
- Connor, W. 1972.
 "Nation-Building or Nation Destroying?", *World Politics*, 24.
- Coulby, D. et al (ed.). 1997.
Intercultural Education: World Yearbook of Education, 1997, Kogan Page, London.
- Craft, M., (ed.). 1996.
Teacher Education in Pluralistic Societies: an International Review, Falmer, London.
- Ford, G. 1992.
Fascist Europe: The Rise of Racism and Xenophobia, Pluto Press, London.
- Ethno-Net Africa. 1999.
Democracy, Decentralisation, Media and Good Governance. Proceedings of a regional Conference, Yaounde, Cameroon
- Ethno-Net Africa. 1998.
 "Selected Bibliography on Ethnic Conflicts"
- Ethno-Net Africa. 1998.
 "Rapport General de Ethno-Net Afrique"
- Ethno-Net Africa. 1997.
 "Democratisation et Rivalite ethnique en Afrique" - with CIPEPE
- Foundation on Inter-Ethnic Relations. 1996.
 "The Hague Recommendation Regarding the education Rights of Minorities and Explanatory Note" Foundation for Inter-Ethnic Studies, The Hague.
- Fuentes, C. 1988.
Myself with Others, Picador, London.
- Graham-Brown, S. 1994.
 "The Role of Curriculum", in Minority Rights Group (ed.), *Education Rights and Minorities*, Minority Rights Group, London.
- Grant, N., (ed.). 1998.
 "Education and Minority Groups: Special Issue" *Comparative Education*.
- Gurr, T.R. 1993.
Minorities at Risk. A Global View of Ethnopolitical Conflicts, United Institute of Peace Press, Washington, DC.
- Hobsbawm, E. 1990.
Nations and Nationalism since 1780 Myth and Reality, Cambridge University Press, Cambridge.

- Horowitz, D. 1977.
Ethnic Groups in Conflict, University of California Press, Berkeley.
- Horowitz, D.L. 1990.
 "Ethnic Conflict *Management* for Policymakers" in Montville, J., (ed.), *Conflict and Peacemaking in Multiethnic Societies*, Lexington Books, Lexington MA & Toronto.
- Horowitz, D.L. 1998.
 "Structure and Strategy in Ethnic Conflict: A Few Steps toward Synthesis", in Pleskovic, B., & J.E. Stiglitz (eds.), *Annual World Bank Conference on Development Economics* World Bank, Washington, DC.
- Human Rights Watch Report 2000
 "Punishment and Prejudice: Racial Disparities in the War on Drugs", May.
- Hyman, H. H. & C.R. Wright (eds.),
Education's Lasting Influence on Values, University of Chicago Press, Chicago.
- Jua, N. 2001.
 "Ethnicity, Agonism of Difference and National Imagining in Post-Colonial Africa" (mimeo).
- Keller, E. 1983.
 "State Public Policy and the Mediation of Ethnic Conflicts in Africa" in Rothchild, D & V. Olorunsola (eds.), *State v ethnic Claims: African Policy Dilemma*, Westview, Boulder, CO.
- Kirdar, U & L Silk (eds). 1994.
A World Fit for People, UNDP, New York.
- Klug, F. 1982.
Racist Attacks, Runnymede Trust, London.
- Lonsdale, J. 1994.
 "Moral Ethnicity and Political Tribalism" in Kaarholm P. & J. Hultin (eds.), *Invention of Boundaries: Historical and Anthropological to the Study of Ethnicity and Nationalism*, Occasional Paper No.11, International Development Studies, Roskilde University, Denmark.
- Meyer, J.W. 1970.
 "The Charter: Conditions of Diffusion Socialization in Schools" in W.R. Scott (ed.), *Social Processes and Social Structures*, Holt Rinehart & Winston, New York.
- Minority Rights Group International, (ed.). 1997
World Directory of Minorities.
- Montville, J. (ed.). 1990.
Conflict and Peacemaking in Multiethnic Societies, Heath, Lexington, MA.
- Newland, K. 1993.
 "Ethnic Conflict and Refugees", *Survival*, 35,1.
- Niemi R., & M. Hepburn. 1996.
 "The Rebirth of Political Socialization", *Perspectives on Political Science*, 24.
- Nkwi P.N & Nantang Jua. 1998.
 Multi-ethnicity and multi-culturalism in Africa, ENA-DOC 3, Yaounde

- Nnoli, O. 1998.
Ethnic Conflicts in Africa, CODESRIA, Dakar, Senegal.
- Pleskovic, B. & J.E. Stiglitz (eds.). 1998.
Annual World Bank Conference on Development Economics, World Bank, Washington, DC.
- Postman, N. 1996.
The End of Education: Redefining the Value of School, Vintage Books, New York.
- Reeves, P. 1998.
 "Best Enemies Rewrite History of Hate" in *The Independent*, 4 October.
- Rex, J. 1986.
Race and Ethnicity, Open University Press, Welwyn Garden City.
- Rothschild, D. 1989.
 "Africa's Interethnic Conflicts: The Linkages, Demands, Regime Strategies and the Management of Conflict" paper presented at a Research Conference on "Conflict Resolution in Africa" at the Brookings Institute, Washington DC, October 15-18, (mimeo).
- Stavenhagen, R. 1996.
Ethnic Conflicts and the Nation State, Macmillan Press Ltd., London.
- Spillman, K.R. & K. Spillman. 1991.
 "On Enemy Images and Conflict Escalation", *International Social Science Journal*, February.
- Staub, E. 1989.
The Roots of Evil: The Origins of Genocide and Other Group Violence, Cambridge University Press, Cambridge.
- Stavenhagen, R. 1990.
The Ethnic Question. Conflicts, Development and Human Rights, United Nations University Press, Tokyo.
- Tamarkin, M. 1996.
 "Culture and Politics in Africa: Legitimizing Ethnicity, Rehabilitating the Post-colonial State", *Nationalism and Ethnic Politics*, 12,3, Autumn.
- Tarrow, N.B., (ed.). -----
Human Rights and Education, Pergamon Press, London.
- Torney-Purta, J.V., & J. Schwille. 1986.
 "Civic Values Learned in School: Policy and Practice in Industrialized Countries", *Comparative Education Review*, 30,1.
- Torney-Purta, J.V. 1997.
 "Links and Missing Links Between Education, Political Knowledge and Citizenship", *American Journal of Education*.